



Règlement 2022

Art 1 : Définition de l'épreuve

L'Eco TOP Ferté-Milon est une manifestation organisée par la société Eco TOP France. Elle se déroule sur le domaine de La Ferté-Milon et des espaces et communes avoisinantes. L'édition 2022 se déroulera le samedi 02 juillet. Cette manifestation est composée de 4 formats au choix pour les participants : un triathlon, deux trails et une éco Rando

Les formats et leurs distances sont les suivants :

- Triathlon Original de La Ferté-Milon :
 - 1 équipe de 2 personnes : 1km de natation, 21,5km de bike & run et 11km de trail

- Trail L Original de La Ferté-Milon :
 - 1 équipe de 2 personnes : 32,5km

- Trail S Original de La Ferté-Milon :
 - 1 équipe de 2 personnes : 11km

- Eco-Rando :
 - Parcours thématique nature. Ici pas de chrono ni de compétition, juste de la découverte éco-responsable.

Ces distances sont données à titre indicatif. En fonction des restrictions et des autorisations d'accès, elles peuvent varier légèrement.

Lors de la partie Bike & Run et Trail pour le Triathlon et lors de l'intégralité de l'épreuve pour les Trails S et L, les deux membres de l'équipe doivent rester ensemble côte à côte et franchir tous les points de contrôle ensemble. Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification.

Le principe des épreuves est la semi-autosuffisance, sur des pistes et des sentiers de randonnée. Il implique une certaine autonomie en boisson et en nourriture sur l'ensemble de la course. Il est donc impératif que chaque concurrent apporte sa réserve d'eau (Camel Bag ou gourdes) afin de récupérer l'eau fournie aux ravitaillements dans leur récipient.

Art 2 : Inscriptions, options annulation :

L'ouverture des inscriptions est prévue le 01 décembre 2021. Les inscriptions seront clôturées au plus tard le 25 juin 2022, dans la limite des places disponibles.

Toutes les pièces justificatives (licence FF Tri, licence FFA, certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon/de la course à pied en compétition, ...) devront obligatoirement être envoyées **avant le lundi 27 juin 2022.** En cas de non-présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

Paiement

Le paiement est possible par carte bancaire (VISA, MASTERCARD) via le site Adeorun.com ou via l'envoi de chèque

au siège de la société Eco TOP France. Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription sur le site. Si l'inscription se fait en ligne, la plateforme Adeorun.com prend des frais d'inscriptions en sus qui sont à la charge des participants.

Option Contrat Annulation Diamant (facultative)

Au moment de l'inscription, il est proposé la mise en place d'un « contrat annulation diamant » pour un montant de :

- Vingt euros (20 €) par équipe sur le Triathlon
- Quinze euros (15€) par équipe sur le Trail L
- Dix euros (10€) par équipe sur le Trail S
- Cinq euros (5€) par personne sur l'Eco Rando

Celle-ci permet toutes modifications ou annulation sans justificatif suivant les conditions de l'annexe « Contrat Annulation Diamant 2022 ».

En cas de mise en place de cette option, la sélection de la case « J'accepte le règlement de l'organisateur » et la confirmation de la commande entraîne acceptation par l'acheteur de l'intégralité des conditions générales de vente, y compris celles relatives à l'option contrat annulation diamant, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

1) En cas de sélection, le coût de l'option choisie sera ajouté à la somme due par le demandeur et le montant total sera réglé en une seule fois.

2) L'achat de l'option permet le remboursement des droits d'inscription et options selon les conditions précises mentionnées dans son formulaire et dans l'annexe au règlement « Contrat Annulation Diamant 2022 ». Le montant de l'option n'est pas remboursable ainsi que les frais d'inscriptions Adeorun.com (si inscription en ligne).

3) Le remboursement ne peut être demandé que pour l'équipe entière. Il ne peut pas être demandé de manière individuelle.

Art 3. Pièces demandées :

Tout participant au Triathlon, au Trail ou au Half-Trail devra impérativement présenter une des deux pièces justificatives suivantes :

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique en compétition du sport concerné par son épreuve (triathlon ou course à pied) :
- Une licence sportive (de l'année en cours, incluant la date de l'épreuve) de la Fédération lié à son épreuve :
 - Triathlon : FFTri
 - Trail / Half-Trail : FFA

Cette pièce n'est pas nécessaire lors de l'inscription mais doit être envoyé au plus tard une semaine avant l'épreuve. Aucun document ne sera accepté sur place.

Art 4. Retrait des dossards :

Les retraits des dossards pour les 4 formats se feront le vendredi de 17h à 19h et le samedi matin de la course à partir de 8H à la Ferté-Milon. (Emplacement indiqué sur le programme communiqué en amont de l'épreuve)

Le retrait des dossards peut être effectué par un seul membre de l'équipe.

Tous les documents administratifs doivent avoir été envoyés par mail ou par courrier au siège de la société Eco TOP France (36 rue Lakanal 92500 Rueil Malmaison) avant le 27/06/2021 (date de réception maximale). Aucun document ne sera pris sur place afin d'éviter un encombrement administratif de dernière minute avec nos équipes.

Art 5 Programme :

Vendredi 01 juillet 2022 :

- Retrait des dossards à partir de 17h, jusqu'à 19H

Samedi 02 juillet 2022, jour des épreuves :

- Retrait des dossards à partir de 8h
- Horaire du départ du Triathlon Original de la Ferté-Milon : à définir (sera indiqué sur le programme communiqué en amont de l'épreuve)
- Horaire du départ du Trail Original de la Ferté-Milon : à définir (sera indiqué sur le programme communiqué en amont de l'épreuve)
- Horaire du départ du Half-Trail de la Ferté-Milon : à définir (sera indiqué sur le programme communiqué en amont de l'épreuve)
- Remise des prix : à définir

Art 6. Participation :

Le **Triathlon**, le **Trail L** sont ouverts à tout coureur, homme ou femme, âgé de + de 18 ans.

Le **Trail S** est ouvert à tout coureur, homme ou femme, âgé de + de 16 ans (sur présentation d'une autorisation parentale).

L'Eco Rando est ouvert à tout participant, homme ou femme, âgé de + de 16 ans. (Les enfants âgés de 5 à 16 ans sont acceptés à condition d'être accompagné d'un adulte).

Art 7. Barrière horaire :

Triathlon Original de La Ferté-Milon : bike & run : +4H après le départ, finish line : +6H après le départ

Trail Original de La Ferté-Milon : +5H30 après le départ

Half-Trail Original de La Ferté-Milon : +2H15 après le départ

Art 8. Ravitaillements et pointages des participants :

Nous demandons à l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'hygiène et la propreté sur les différentes zones de ravitaillements. Des bénévoles sont là pour vous servir et des containers poubelles sont là pour y déposer vos déchets.

Tout jet de déchet sur le parcours en dehors des poubelles prévus sur les zones de ravitaillement est sanctionnable d'une disqualification immédiate.

Sur chaque poste de ravitaillement et à chaque zone de transition un pointage sera effectué. Les deux membres de l'équipe doivent pointer ensemble (hors natation). Ils ne pourront repartir à moins d'être à deux.

Art 9 : Equipement Obligatoire et interdiction :

Les concurrents sont tenus à certaines règles de sécurité strictes. Le parcours des courses étant parfois dans des sentiers éloignés des routes, il faut comprendre que l'assistance et le suivi ne seront pas aussi immédiats que pour un événement classique.

Ainsi, les concurrents sont tenus d'avoir :

- Le gobelet réutilisable fourni par l'organisation lors du retrait des dossards (ou le vôtre en propre). Attention, il n'y aura plus de gobelets aux ravitaillements, si vous n'avez pas le vôtre, vous ne pourrez vous servir en boisson !
- Téléphone portable (facultatif)

Equipement obligatoire complémentaire pour le Triathlon :

- **Il est obligatoire de porter le bonnet de bain** fourni par l'organisation lors de l'épreuve de natation
- Un casque de VTT pour chaque concurrent

ATTENTION, le tractage et les bâtons de randonnée sont interdits.

Le non-respect de ces points entrainera la mise en place de pénalités temps ou l'exclusion de la course sans prétendre à aucun remboursement.

Il est fortement conseillé aux participants de se munir d'une réserve d'eau (Camel Bag ou gourdes) afin de pouvoir s'hydrater entre les ravitaillements. Il peut rapidement faire chaud sur l'île, même à cette période, et il est nécessaire de s'hydrater en continu lors de la course.

Il est fortement conseillé aux participants au triathlon de se munir d'un kit anti-crevaision et d'une pompe.

Art 10. Dossard :

Le dossard doit être impérativement épinglé sur votre poitrine de manière visible et la plaque mise à l'avant de votre VTT pour le Triathlon.

Art 11. Parcours et Balisage :

Les parcours du Triathlon, du Trail et de l'Half-Trail seront balisés avec des balises réutilisables. Nous vous demandons d'être très vigilant. Les sentiers sont quelques fois pourvus de racines ou de gros cailloux, une chute sur ce type de sol peut être grave, alors la plus grande prudence est recommandée. Au cas où vous vous seriez égaré nous vous demandons de revenir sur vos pas, là où vous avez vu la dernière balise.

Attention, afin de ne pas marquer la nature de notre présence, les indications de parcours seront très simples. Il est recommandé d'être vigilant. Également, des contrôleurs effectueront des contrôles de dossards sans prévenir afin d'éviter toute tentative d'utiliser des chemins de traverse.

Art 12. Médicalisation et sécurité des participants :

L'épreuve sera médicalisée par avec une équipe de secouristes en poste sur la place du moment aux Morts de la Ferté-Milon et prête à intervenir.

Art 13. Protection de l'environnement :

Vous allez évoluer dans un milieu naturel sensible. Nous vous demandons de ne pas jeter vos déchets personnels. Vous

pourrez le faire sur les points de ravitaillements. Tout participant surpris à ne pas respecter cet article se verra disqualifié et encourra des sanctions administratives. Une charte de bonne conduite sera signée par chaque participant.

Art 14. Prix de l'inscription :

Frais d'inscription :

Tarif 2022	
Engagement planète (obligatoire)	5€/équipe
Equipe Triathlon Original	191€/équipe
Equipe Trail L Original	94€/équipe
Equipe Trail S Original	34€/équipe
Eco Rando	15€/équipe

Tarif des options :

Location d'un VTT par équipe pour le Triathlon	30 €
After-TOP	30€
Contrat annulation Diamant	Triathlon : 20€/équipe Trail L : 15€/équipe Trail S : 10€/équipe Eco Rando : 5€/personne

Les frais d'inscription comprennent :

- 1 gobelet réutilisable à utiliser aux ravitaillements
- 1 produit « finisher » pour ceux qui passent la ligne d'arrivée
- Les ravitaillements
- L'assistance médicale
- La sécurité parcours
- La remise des prix
- Les récompenses
- Un TopKado composé de produits offerts par les partenaires de l'Eco TOP pour chaque participant
- Le déjeuner d'après-course

Pour chaque participant au Triathlon, sera aussi fourni 1 bonnet de bain

Art 15. Assurance :

La société Eco TOP France contracte une assurance responsabilité civile course. Nous invitons chaque participant à contracter une assurance individuelle nominative valable pour l'épreuve.

Art 16. Limite d'inscription :

Les épreuves sont limitées à :

- Triathlon Original : 150 équipes
- Trail Original : 250 équipes
- Half-Trail Original : 250 équipes
- Eco Rando : 150 participants

Une fois le nombre de participants atteint, les inscriptions seront closes.

Art 17. Vestiaires, remise des prix :

VESTIAIRES :

Vous pourrez déposer vos effets personnels dans un lieu prévu à cet effet et sécurisé. Le lieu précis sera indiqué sur la programme communiqué en amont de l'épreuve.

REMISE DES PRIX :

Elle se fera dans la foulée des épreuves et en fonction du classement annoncé par la cellule chronométrage. Seront récompensées pour le Triathlon, Trail et Half Trail :

- Les 3 premières équipes Scratch
- La première équipe Masculine
- La première équipe Féminine
- La première équipe Mixte
- La première équipe entreprise (à partir de 5 équipes entreprise engagées sur le format)

Sera récompensée aussi une équipe via un tirage au sort parmi les meilleures réponses à l'Ecoquizz, tout format confondu (Eco Rando inclus)

Art 18. Annulation de l'épreuve :

Dans l'hypothèse d'une annulation de l'épreuve d'ordre sécuritaire (intempéries, cas de force majeure, risque incendie, ...), la compétition pourra se dérouler sur des parcours de substitution validés avec les autorités locales.

Dans le cas où l'épreuve serait impraticable, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Art 19. Droit à l'image :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre de la société Eco TOP France, pour l'utilisation de son image sur tout support publicitaire ou promotionnel. Une autorisation de droit à l'image est intégrée dans les conditions générales d'inscriptions.

Art 20. Engagement et Sensibilisation à l'Environnement :

Pour participer à la course, toute l'équipe doit avoir au préalable répondu en ligne au questionnaire Ecoquizz de **sensibilisation à l'environnement** qui donnera lieu à un tirage au sort parmi les meilleurs répondants pour le gain d'une récompense. Les réponses de ce quizz sont notamment à trouver dans le site internet des offices de tourisme des territoires traversés.

